

RAPPORT ANNUEL

2020

I. LE RAPPORT DE GESTION 5

Le rapport de gestion présente le régime, l'activité et les évolutions récentes constatées, ainsi que des éléments prévisionnels.

II. LES COMPTES ANNUELS 11

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait significatif et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

III. CERTIFICATION DES COMPTES 18

Les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits effectuent une mission d'audit et de contrôle des comptes du fonds portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. À l'issue de leur intervention, ils émettent une attestation jointe au présent document.

I. LE RAPPORT DE GESTION	5
PRESENTATION GENERALE	6
FINANCEMENT DU FONDS	6
GESTION ADMINISTRATIVE	7
INDICATEURS	8
FRAIS DE GESTION	9
II. LES COMPTES ANNUELS	11
LES DOCUMENTS DE SYNTHESE ET LE RESULTAT	13
BILAN ET COMPTE DE RESULTAT DETAILLE	13
RESULTAT ET RESERVES	15
ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POST-CLOTURE	16
FAITS CARACTERISTIQUES	16
EVENEMENTS POST-CLOTURE	16
ANNEXE COMPTABLE : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	16
PRINCIPES GENERAUX	16
REGLES ET METHODES ATTACHEES A CERTAINS POSTES	16
ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE BILAN	17
1 : CREANCES ET COMPTES RATTACHES	17
2 : DISPONIBILITES	17
3 : CAPITAUX PROPRES	17
4 : DETTES ET COMPTES RATTACHES	17
5 : AUTRES DETTES	17
6 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	17
ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	17
7 : CHARGES D'EXPLOITATION	17
8 : FINANCEMENT	17
III. CERTIFICATION DES COMPTES	18

I. LE RAPPORT DE GESTION

PRESENTATION GENERALE

La gestion des allocations différentielles de retraite d'anciens agents de la Société urbaine de distribution d'air comprimé (SUDAC) a été confiée à la Caisse des dépôts, assistée d'un comité de suivi, par convention signée avec la Mairie de Paris le 12 mai 1999.

Le fonds créé est dénommé Pension et Complément de Pension de la SUDAC (PCP/SUDAC).

A compter du 1^{er} octobre 1999, la Caisse des Dépôts assure la liquidation et le paiement trimestriel des pensions et compléments de pension de retraite aux anciens agents de la SUDAC, ex-concessionnaire de la ville de Paris.

Les compléments de pension représentent la différence entre ce que les pensionnés auraient perçu de la CNRACL s'ils avaient été titulaires de la collectivité et leur pension effective (Sécurité sociale) majorée de la retraite ou/et rente complémentaires (CNP-ARRCO-CRICA).

FINANCEMENT DU FONDS

Le service gestionnaire adresse trimestriellement à la mairie de Paris un appel de fonds destiné au financement des arrérages de pension et des frais de gestion. Ce montant est réajusté au début de chaque année.

Les arrérages de pension sont payés trimestriellement à terme échu.

GESTION ADMINISTRATIVE

La gestion du fonds « Pension et complément de pension de la Société urbaine de distribution d'air comprimé » est assurée par l'établissement de Bordeaux de la Direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts.

La gestion des bénéficiaires est réalisée au sein de la Direction des gestions mutualisées.

Les gestionnaires du fonds ont pour mission de calculer et d'assurer le paiement des compléments de pension SUDAC.

Il s'agit notamment de :

- créer des dossiers de retraités et d'ayants cause,
- contrôler des dossiers des retraités,
- installer dans le système d'information le suivi des paiements,
- modifier des adresses et des références de paiement,
- calculer et payer des prestations à terme échu,
- informer des pensionnés par l'envoi d'un bulletin de paiement,
- traiter des incidents de paiement,
- établir les déclarations fiscales individuelles,
- établir les statistiques.

Annuellement, le service gestionnaire procède à un contrôle d'existence des bénéficiaires.

La gestion financière et la comptabilité du fonds sont assurées par la Direction des finances qui effectue également les appels de fonds auprès des mandants.

La gestion des affaires générales (pilotage, juridique, statistiques) est assurée par la Direction de la gouvernance des fonds.

INDICATEURS

Pour l'année 2020, la Caisse des Dépôts a procédé à 370 paiements.

S'ajoute à ces paiements, l'examen annuel :

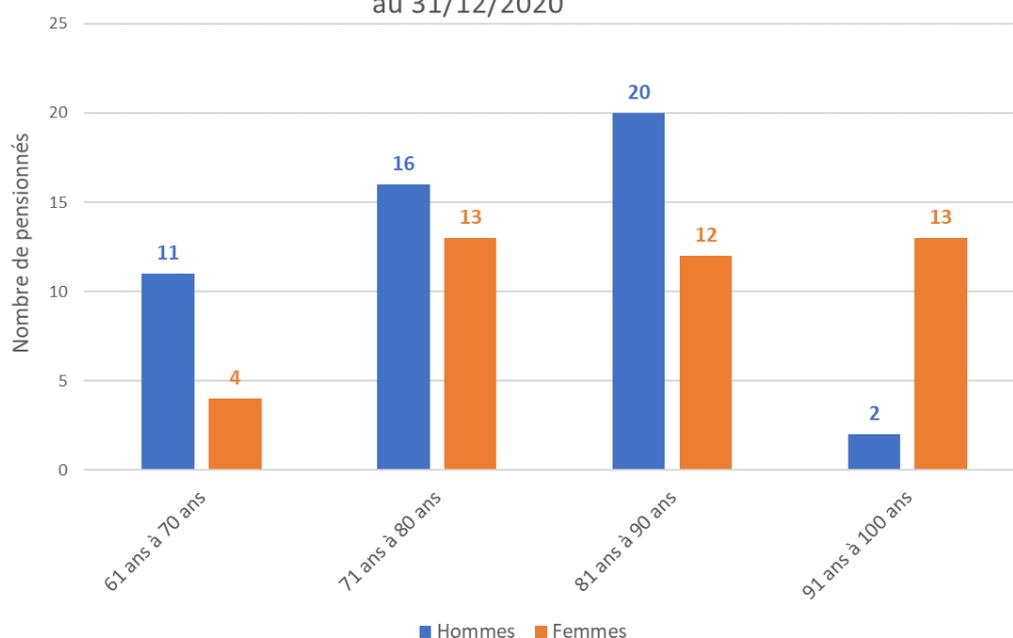
- de dossiers de pensionnés qui ne perçoivent pas de complément de pension puisque le montant effectivement perçu au titre de la pension de la Sécurité sociale, éventuellement majorée de la complémentaire, est supérieur au montant de la pension qu'ils auraient perçu s'ils avaient été affiliés à la CNRACL ;
- de dossiers de bénéficiaires potentiels qui ne réunissent pas l'ensemble des conditions requises pour la perception d'un complément de pension ou qui n'en ont pas fait la demande.

En 2020, 7 décès et 1 nouveau bénéficiaire ont été enregistrés.

Au 31 décembre 2020, on dénombre 104 pensionnés.

	Nombre de paiements effectués	Nombre de dossiers dont le montant est égal à 0 euro	Nombre total de pensionnés
1er trimestre	95	14	109
2ème trimestre	92	13	105
3ème trimestre	92	13	105
4ème trimestre	91	13	104
Total	370		

Répartition des pensionnés* par tranche d'âge au 31/12/2020



* Montant ≠ 0 euro

FRAIS DE GESTION

Conformément à la convention du 12 mai 1999, la Caisse des Dépôts reçoit une rémunération couvrant les frais de gestion.

Ces frais sont payables trimestriellement.

Chaque fin de trimestre, la Caisse des Dépôts adresse à la mairie de Paris, pour paiement, une facture récapitulant les coûts de gestion du fonds PCP/SUDAC.

En 2020, ces frais se sont élevés à 14 735 €.

II. LES COMPTES ANNUELS

LES DOCUMENTS DE SYNTHÈSE ET LE RESULTAT

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT DETAILLE

BILAN ACTIF

(en euros)			
DETAIL DES COMPTES D'ACTIF	Notes	2020	2019
ACTIF IMMOBILISE			
ACTIF CIRCULANT			
Créances et comptes rattachés	1	34 389	4 006
Trop-verses sur prestations		30 767	
Frais de gestion		3 623	4 006
Disponibilités	2	43 032	43 824
TOTAL GENERAL		77 421	47 830

BILAN PASSIF

(en euros)			
DETAIL DES COMPTES DE PASSIF	Notes	2020	2019
CAPITAUX PROPRES			
Report à nouveau		25 279	26 958
Résultat de l'exercice		29 594	(1 679)
DETTES			
Dettes et comptes rattachés	4	17 547	17 317
Cotisations sociales à reverser		4 840	7 808
Frais de gestion à payer		3 623	4 006
Dettes sur bénéficiaires		6 374	1 102
Entités publiques		2 710	4 401
Autres dettes	5	1 680	1 680
Créditeurs divers		1 680	1 680
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance	6	3 322	3 553
TOTAL GENERAL		77 421	47 830

COMPTE DE RESULTAT CHARGES

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	Notes	2020	2019
CHARGES D'EXPLOITATION	7	335 474	399 587
Prestations sociales		320 772	382 969
Prestations sociales		320 772	382 969
Charges externes		14 700	16 616
Frais administratifs		14 700	16 616
Autres charges de gestion courante		2	1
CHARGES FINANCIERES			9
Intérêts des comptes courants débiteurs			9
TOTAL DES CHARGES		335 474	399 596

COMPTE DE RESULTAT PRODUITS

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	Notes	2020	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		365 068	397 917
Financement	8	365 067	397 915
Autres produits de gestion courante		1	2
TOTAL DES PRODUITS		365 068	397 917
RESULTAT DE L'EXERCICE		29 594	(1 679)

COMPTE DE RESULTAT

(en euros)

Rubriques	2020	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION	365 068	397 917
Financement	365 067	397 915
Autres produits de gestion courante	1	2
CHARGES D'EXPLOITATION	335 474	399 587
Prestations sociales	320 772	382 969
Prestations sociales	320 772	382 969
Charges externes	14 700	16 616
Frais administratifs	14 700	16 616
Autres charges de gestion courante	2	1
A - RESULTAT D'EXPLOITATION	29 594	(1 670)
PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES		9
Intérêts des comptes courants débiteurs		9
B - RESULTAT FINANCIER		(9)
C - RESULTAT COURANT (A+B)	29 594	(1 679)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
D - RESULTAT EXCEPTIONNEL		
TOTAL DES PRODUITS	365 068	397 917
TOTAL DES CHARGES	335 474	399 596
RESULTAT DE L'EXERCICE (C+D)	29 594	(1 679)

RESULTAT ET RESERVES

(en euros)

	2020	2019	2018	2017	2016
Report à nouveau	25 279	26 958	26 958	30 506	41 388
Résultat de l'exercice	29 594	(1 679)	2 267	(3 548)	(10 883)
CAPITAUX PROPRES	54 873	25 279	29 225	26 958	30 506

Le résultat excédentaire 2020 d'un montant de 29 594 € sera affecté sur le report à nouveau.

ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POST-CLOTURE

FAITS CARACTERISTIQUES

La SUDAC retient l'approche ciblée, proposée par l'Autorité des Normes Comptables (ANC), pour décrire les impacts de la Covid-19 sur le bilan et sur le compte de résultat. Cette approche présente les principaux impacts jugés pertinents. Le service gestionnaire Caisse des Dépôts n'a pas identifié d'impact significatif sur les agrégats du Bilan et du Compte de résultat. En effet, le fonds finance des pensions et des allocations différentielles de pension aux anciens agents de la Société urbaine de distribution d'air comprimé, ex-concessionnaire de la ville de Paris.

A la date d'arrêté des comptes et des états financiers 2020 du fonds, le gestionnaire Caisse des Dépôts n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de la SUDAC à poursuivre son exploitation. L'hypothèse de continuité d'exploitation qui sous-tend l'élaboration de ses comptes reste donc parfaitement pertinente.

EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant.

ANNEXE COMPTABLE : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX

La Société Urbaine de Distribution d'Air Comprimé (SUDAC) se conforme aux dispositions du plan comptable général pour la tenue de sa comptabilité.

La nomenclature des comptes a été adaptée pour tenir compte de ses spécificités.

La comptabilisation des opérations effectuées par la SUDAC est faite en application du principe du droit constaté, l'enregistrement des opérations en comptabilité étant effectué dès la naissance du droit qui la sous-tend, encore appelé fait générateur.

Les documents de synthèse (bilan et compte de résultat) sont établis après ventilation des comptes de charges et de produits sur exercice antérieur.

REGLES ET METHODES ATTACHEES A CERTAINS POSTES

Frais de gestion

La Caisse des Dépôts, en tant que gestionnaire, met à la disposition de la SUDAC des moyens en personnel, informatique et frais de fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération calculée conformément à la convention signée par les deux parties.

Cette rémunération est payable en quatre acomptes trimestriels.

ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE BILAN

1 : CREANCES ET COMPTES RATTACHES

Elles se composent des créances sur frais administratifs à recevoir de la ville de Paris, et des trop-versés sur prestations. En 2020, il reste une créance de 3 623 € correspondant au 4^{ème} acompte des frais administratifs 2020 et de 3 dossiers de trop-versés sur prestations pour 30 767 €.

2 : DISPONIBILITES

L'actif du bilan est constitué essentiellement des disponibilités pour 43 032 €.

3 : CAPITAUX PROPRES

Ils correspondent aux résultats cumulés depuis l'origine du fonds, soit 54 873 €.

4 : DETTES ET COMPTES RATTACHES

- Les cotisations sociales (Sécurité Sociale, CSG, CRDS, CASA) du 4^{ème} trimestre 2020 ont été reversées à l'URSSAF le 15 janvier 2021 pour un total de 4 840 €.
- Les frais administratifs à payer d'un montant de 3 623 € correspondent au 4^{ème} acompte 2020.
- Les dettes sur bénéficiaires pour 6 374 € concerne 7 dossiers de prestations non réglées aux bénéficiaires au 31 décembre.
- Les dettes sur entités publiques concernent le prélèvement à la source pour 2 710 €, dont 3 418 € sur l'échéance de décembre 2020 et -1 008 € sur des régularisations.

5 : AUTRES DETTES

Elles correspondent à 4 dossiers d'arrérages non réclamés pour un montant de 1 680 €.

6 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Ils correspondent au surfinancement reçu au dernier trimestre (différence entre l'appel du fonds du 4^o trimestre et les prestations versées durant la période).

ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

7 : CHARGES D'EXPLOITATION

Les prestations servies et les frais administratifs baissent en raison de la diminution du nombre de bénéficiaires (de 97 fin 2019 à 90 fin 2020).

8 : FINANCEMENT

La baisse du financement de 8% est en lien avec celle des prestations et frais de gestion.

III. CERTIFICATION DES COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET
CONSIGNATIONS RELATIVE AU SUDAC AU 31 DECEMBRE 2020**

A la Direction des Retraites et de la Solidarité
SUDAC
5, rue du Vergne
33059 Bordeaux

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de commissaires aux comptes de La Caisse des Dépôts et Consignations (« la Société ») et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans le document intitulé « Les Comptes Annuels » (« le Document ») joint à cette attestation et établi dans le cadre de l'arrêté des comptes du SUDAC du 31 décembre 2020 dont vous assurez la gestion et pour les besoins des autorités de tutelles du fonds.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la Caisse des Dépôts et Consignations à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels du SUDAC pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Les méthodes et les principales hypothèses utilisées pour établir ces informations sont précisées dans le Document.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations transmises par les services de gestion et des sommes qui ont été encaissées avec les opérations du Fonds.

Compte tenu des conditions de fonctionnement spécifique du SUDAC et des rôles impartis à chacun des intervenants, nous n'avons pas mené de vérification sur la réalité et l'exhaustivité des montants pris en compte et sur le respect de la séparation des exercices.

Nos travaux, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité ni une présentation de comptes, a été effectuée selon les normes professionnelles du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables. Ces travaux, ont consisté à :

- Effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Vérifier la concordance des informations figurant dans le Document joint à la présente attestation avec les données issues des comptes annuels de l'Entité pour le même exercice ;
- Vérifier l'exactitude arithmétique des éléments figurant sur le Document ci-attaché.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les enregistrements comptables effectués par la Direction des Retraites et de la Solidarité de la Caisse des Dépôts et Consignations à partir des informations transmises par les services de gestion et des sommes qui ont été encaissées.

Cette attestation est établie à l'attention de la Directions des Retraites et de la Solidarité dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

LES COMPTES ANNUELS
CERTIFICATION DES COMPTES

Les diligences mises en œuvre dans le cadre de la présente attestation ne sont pas destinées à remplacer les enquêtes et diligences que les tiers ayant eu communication de cette attestation pourraient par ailleurs mettre en œuvre et nous ne portons pas d'avis sur leur caractère suffisant au regard de leurs propres besoins. Nous n'acceptons aucune responsabilité vis à vis de tout tiers auquel cette attestation serait diffusée ou parviendrait.

En aucun cas PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars ne pourront être tenus responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de la Société.

Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou de la présente attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 4 juin 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Philippe Vogt

Mazars



François Lembezat